

# Taxe 2023 d'apprentissage



**PRENDRE SOIN  
DE VOTRE  
AVENIR**



Soutenez notre association qui participe **depuis 50 ans** à la professionnalisation des **acteurs des secteurs sanitaire et médico-social** pour la région Hauts-de-France

**En 2023, vous pouvez toujours faire le choix de soutenir l'afpc.**

## VOS CONTRIBUTIONS

La contribution à l'apprentissage est toujours fixée à **0.68%** de la MS

Elle est composée de **2 parties** :

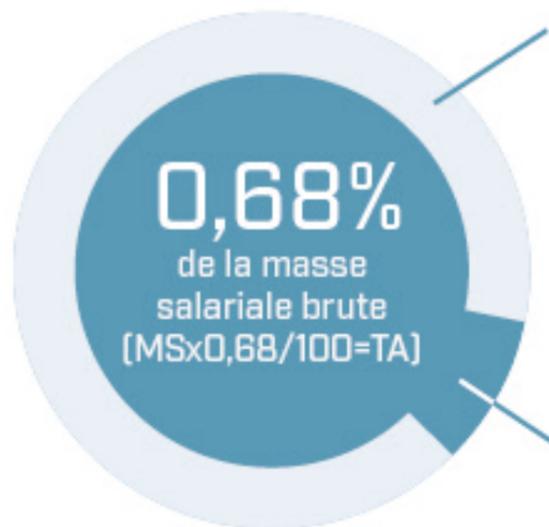
- 87 % à destination des OPCO
- 13 % aux écoles habilitées

## CE QUI CHANGE

En 2023, les modalités de collecte du solde de la taxe d'apprentissage évoluent. Vous pouvez toujours choisir l'affectation des 13 % de la taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.



Dès le **25 mai 2023**, connectez-vous sur la plateforme **Soltéa**



## OPCO

La part de 87% à verser selon les modalités fixées par le décret N° 2020-1739 du 29 décembre 2020

## ÉCOLES

La part de 13% à verser à l'établissement de votre choix exclusivement via la plateforme **Soltéa**



Sur la plateforme Soltéa, je crée mon compte entreprise



Grâce au moteur de recherche de la plateforme, je cherche **ifas afpc**. (recherche possible par nom, code UAI, par SIREN ou adresse)



J'affecte ma taxe d'apprentissage à l'ifas afpc. Les versements en directs ne sont plus possibles.

# QUAND

## VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Dès le 25 mai 2023, choisissez l'affectation du solde de votre taxe sur la plateforme Soltéa.



# NOTRE ENGAGEMENT

Développer notre offre de formation et innover.

L'afpc est habilitée à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage, avec le code UAI :

**0596876 0**  
SIREN : 308600394

**AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE,**

# **INVESTISSEZ DANS L'AVENIR !**

L'afpc innove sans cesse dans sa pédagogie pour accompagner ses étudiants, vos équipes et vos enjeux de transformation.

Face à la pénurie de professionnels soignants, la formation est une urgence. Plus que jamais nous comptons sur vous et vos services comptables pour soutenir cet enjeu de professionnalisation.



**[www.afpc-formation.com](http://www.afpc-formation.com)**

Parc de l'innovation  
183, rue de Menin  
59520 Marquette-lez-Lille

Téléphone : **03 20 91 79 79**

Email : **[marionf@afpc-formation.com](mailto:marionf@afpc-formation.com)**

**Qualiopi**   
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

[Actions de formation](#)

[Actions de formation par apprentissage](#)

